



# LES POINTS DE VENTE COLLECTIFS EN ARDECHE

Mutualiser un lieu, des investissements,  
des permanences pour vendre collectivement vos  
produits en direct



Août 2023



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ARDÈCHE

# UN POINT DE VENTE COLLECTIF EST UN MAGASIN :

- Tenu par un **groupe de producteurs**.
- Dont les produits vendus sont issus à **70% minimum** des fermes des producteurs membres du magasin.
- Où les producteurs réalisent des permanences : au moins **1 producteur présent lors de la vente**.
- Considérée, d'après la réglementation, comme un prolongement de l'exploitation, **la vente équivaut à une remise directe**.



## DES DEMARCHES COLLECTIVES



s'inscrivent avant tout dans une dimension humaine et correspondent pour les producteurs à une recherche d'autonomie, de reconnaissance et de valorisation de leur activité.



## LES POINTS DE VENTE COLLECTIFS



répondent également à une demande renouvelée des consommateurs d'avoir accès à des produits locaux.



### Points de vigilance :

- Chronophage
- Investissement financier
- Besoin en volume pour approvisionner le magasin
- Du temps pour construire le collectif
- Travailler l'attractivité du magasin
- Penser à la localisation et à l'accessibilité

### Facteurs de réussite :

- Excellente entente entre les producteurs
- Fidélisation de la clientèle
- Stratégie travaillée sur le long terme
- Produits ayant une identification forte avec le territoire
- Forte communication
- Adaptation de la production



# LES POINTS DE VENTE COLLECTIFS EN ARDECHE



- 1 A 2 pas des champs
- 2 La Ferme de Tartavel
- 3 La Main Paysanne
- 4 Le Local
- 5 La Grange
- 6 L'Arbre à Pain
- 7 Aux Sources
- 8 L'Escale Paysanne
- 9 La Chavade
- 10 La Cagette
- 11 L'Echoppe Paysanne
- 12 Le Chalet Paysan
- 13 La Biasso
- 14 La Musette
- 15 La Chèvre et le Chou
- 16 L'Arc Paysan
- 17 Les Bourrons Couchus
- 18 Champs Libres
- 19 Aux Fermes des Rayols
- 20 Autour de l'Aven

20 points de vente collectifs

+ 250 producteurs

Maillage territorial conséquent



**Vous avez un projet de point de vente collectif ?**

**Vous êtes un point de vente collectif et vous souhaitez évoluer ?**

**Rencontrons-nous !**

## **VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE POUR :**

- Créer et structurer le groupe de producteurs
- Bâtir votre projet (organisation, réglementation, conseils techniques, communication)
- Etudier la faisabilité du projet
- Réaliser une étude de marché
- Ré(aménager) votre point de vente

Modalités d'accompagnement, tarifs et prise en charge à définir selon le projet.

### **Contact :**

**Margaux WEISS**

**Conseillère spécialisée**

**Transformation fermière et Circuits courts**

**Chambre d'agriculture de l'Ardèche**

**Tél. 06 77 91 42 74 / 04 75 20 28 00**

**[margaux.weiss@ardeche.chambagri.fr](mailto:margaux.weiss@ardeche.chambagri.fr)**



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

